

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2016\_4\_2**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

**Objet : Vote des taux d'imposition**

-

L'an deux mille seize, le lundi 04 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 29 Mars 2016

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame GUILLON Sèverine

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les bases d'imposition pour l'année 2016 et propose d'adopter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 16,11 %
- Taxe foncière : 21,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 64,38 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,57 %

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux de 2016, comme suit :
- Taxe d'habitation : 16,11 %
- Taxe foncière : 21,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 64,38 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,57 %

**Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 04/04/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot